

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance n° 5 du 29 Septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 24 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi vingt-neuf Septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DA-COSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Dimitri THIBAUT, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

Absents :

Secrétaire : Dimitri THIBAUT

❖ *Délibération n° CM43-2026*

SMOTHD : Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit – Désignation de délégués

Mr le Maire informe que la commune est adhérente au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

A la suite de la révision des statuts du SMOTHD, approuvé lors du Comité Syndical du 1^{er} Juillet 2026, Mr le Maire propose de désigner un représentant titulaire pour siéger au SMOTHD.

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 22 Septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ◆ **DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire Mr THIBAUT Dimitri,
- ◆ **DÉSIGNE** En qualité de représentante suppléante Mme MORTELECQ Carole.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 30 Septembre 2026

Jean-Marie DURIEZ, Maire

Dimitri THIBAUT, Secrétaire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 30 Septembre 2026